

# QUADRIFOGLIO

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30/09/2025

SUNNY ASSET MANAGEMENT



## Sommaire

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>4</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>13</b>
<b>Rapport du commissaire aux comptes</b>	<b>19</b>
<b><u>COMPTES ANNUELS</u></b>	
Passif	24
<b>Compte de résultat</b>	<b>25</b>
<b><u>ANNEXE</u></b>	
<b>Stratégie et profil de gestion</b>	<b>28</b>
<b>Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>29</b>
<b>Règles &amp; méthodes comptables</b>	<b>30</b>
<b>Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice</b>	<b>33</b>
<b>Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice</b>	<b>34</b>
<b>Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions</b>	<b>35</b>
<b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>	<b>36</b>
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	36
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	36
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	37
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	38
Exposition directe sur le marché des devises	39
Exposition directe aux marchés de crédit	40
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	41
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	42
<b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>	<b>44</b>
Créances et dettes - ventilation par nature	44
Frais de gestion, autres frais et charges	45
Engagements reçus et donnés	48
Acquisitions temporaires	48
Instruments d'entités liées	49
<b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>	<b>50</b>
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	50
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	51
<b>Inventaire des actifs et passifs</b>	<b>52</b>
<b>Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>54</b>
<b>Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>57</b>
<b>Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>57</b>
<b>Synthèse de l'inventaire</b>	<b>58</b>

Informations SFDR	59
Comptes annuels au 30/09/2024	66

<b>Commercialisateur</b>	SUNNY ASSET MANAGEMENT, 85 rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris.
<b>Société de gestion</b>	SUNNY ASSET MANAGEMENT, 85 rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris.
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
<b>Centralisateur</b>	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
<b>Commissaire aux comptes</b>	FORVIS-MAZARS 45, rue Kléber - 92300 Levallois-Perret. Représenté par Monsieur Gilles DUNAND ROUX.

## Informations concernant les placements et la gestion

### Classification :

Néant.

### Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

PART C FR001400G605 capitalise les revenus.

### Garantie :

Néant.

### Objectif de gestion :

QUADRIFOGLIO (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active dans le degré d'exposition du portefeuille aux différents types de risques ainsi que la répartition entre les deux principales classes d'actifs du fonds (actions et obligataire) avec une déclinaison par thèmes. Ainsi, la stratégie d'allocation entre différentes classes d'actifs sera complétée par une gestion tactique des expositions visant à optimiser la performance tout en réduisant le risque global grâce à une diversification géographique, sectorielle, des gérants et des styles de gestion.

L'objectif de gestion de QUADRIFOGLIO (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à 5% pour la PART C.

### Indicateur de référence :

Néant.

Du fait de l'objectif de gestion et au regard de la stratégie d'investissement utilisée totalement discrétionnaire, il ne peut être fait mention d'un indicateur de référence pertinent pour le FCP.

La gestion est active et discrétionnaire. La gestion n'est pas indicielle.

### Stratégie d'investissement :

#### Description des stratégies utilisées

Pour parvenir à son objectif de gestion, Le FCP QUADRIFOGLIO est exposé au marché des actions internationales et au marché des obligations internationales principalement par le biais d'OPC mais pourra également sélectionner des valeurs mobilières en direct jusqu'à 40% de son actif net. Les valeurs mobilières détenues par les OPC et les valeurs mobilières détenues en direct pourront être libellées dans des devises autres que l'euro.

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés (futures, swaps, options) et à des titres intégrant des dérivés négociés sur les marchés réglementés, les marchés organisés et les marchés de gré à gré.

En fonction du diagnostic de l'environnement économique global établi par l'équipe de gestion, la stratégie de gestion privilégiera les actifs et les stratégies qui pourront présenter les meilleures perspectives de performance sur la base du couple rendement / risque.

Le FCP QUADRIFOGLIO met en œuvre une stratégie d'allocations entre les deux principales classes d'actifs du fonds (actions et obligataire) avec une déclinaison par thèmes (comme par exemple, HY, value, secteurs, pays), principalement par le biais d'OPC. Ce positionnement stratégique sera complété par une gestion tactique des expositions, principalement par le poids des OPC sélectionnés, visant à optimiser la performance tout en réduisant le risque global grâce à une diversification géographique, sectorielle, des gérants et des styles de gestion. Le gérant pourra également être amené à prendre des positions directionnelles sur certains marchés ou certaines thématiques afin de capter des tendances à court/ moyen terme, ainsi que des stratégies de performance absolue.

Le process de gestion se décline comme suit :

#### **1. Etablissement d'un scénario macroéconomique global en fonction des perspectives d'évolution des différentes zones économiques suivant des critères comme :**

Analyse basée sur une base de données propriétaire de plus de 100 indicateurs économiques mondiaux dont notamment :

- la croissance économique (indicateurs avancés : NAPM et ISM aux USA...) ;
- analyse des composantes du PIB ;
- l'inflation anticipée ;
- la politique monétaire des différentes zones et la croissance de la masse monétaire ;
- l'évolution des déficits ou des excédents publics, de la balance commerciale, des capitaux ;
- l'impact des politiques publiques sur les secteurs d'activité et les modifications structurelles qui en résultent ;

A l'issue de cette analyse, un scenario macro-économique à 3-5 ans est identifié ainsi que les tendances lourdes probables sur cette même période.

#### **2. Allocation stratégique = choix de la typologie des actifs**

Le processus d'allocation entre les actifs risqués (actions, obligations émergentes et obligations « haut rendement », dit titres spéculatifs) et les actifs réputés moins risqués est le résultat de l'analyse de l'équipe de gestion quant à la situation économique de chaque zone et à la valorisation de chaque segment de marché, s'appuyant sur des macro-facteurs comme l'évolution des taux, des actions, des matières premières et des devises et des micro-facteurs comme la « Value », Le « Momentum » par exemple.

Des thématiques d'investissement spécifiques ou zones géographiques peuvent être développées, en fonction des anticipations et du positionnement dans le cycle boursier, pour profiter de perspectives de croissance plus encourageantes sur certains segments (petites ou moyennes capitalisations et secteurs industriels particuliers) et/ou de niveaux de valorisation attractifs (valeurs de rendement contre valeurs de croissance, valeurs spéculatives contre valeurs établies...).

En fonction des anticipations de marché, la composition du portefeuille stratégique pourra être modifiée.

#### **3. Gestion tactique des expositions = pondération des actifs choisis**

Dans un deuxième temps, une pondération sera définie pour chaque typologie d'actifs, choisis selon l'estimation de son rendement/risque par le gérant dans le cadre de l'objectif de gestion.

L'utilisation de produits dérivés permettra de compléter cette gestion tactique en réduisant ponctuellement l'exposition du portefeuille à une classe d'actifs lorsqu'un risque de correction apparaît au gérant ou en augmentant l'exposition à une classe d'actifs lorsque les perspectives de celle-ci lui semblent favorables, ou encore par la mise en place de stratégies dites de « valeur relative », qui consistent à tirer profits des écarts de valorisation constatés au sein des classes d'actifs, ou entre classes d'actifs, par des opérations réputées « marché neutre » ou décorrélées de l'évolution des marchés.

#### **4. Sélection des Investissements**

Concernant les OPC, la sélection des OPC appelés à répliquer au mieux la stratégie ou tactique identifiée est réalisée à partir de deux outils : une analyse quantitative (comparaison sur un échantillon de fonds comparables de données statistiques telles que performance, volatilité, ratio de sharpe) et une analyse qualitative (Due Diligence sur l'OPC sélectionné comme stabilité de l'équipe de gestion, qualité de la Société de Gestion, réunions d'informations, stratégie extra-financière).

Concernant la partie « taux », la sélection de titres en direct s'appuie sur l'analyse des émetteurs (analyse fondamentale) et de leurs émissions (spread, maturité) pouvant compléter la sélection des OPC « obligataires » selon le scénario défini lors de l'allocation stratégique et/ou tactique.

Concernant la partie « actions », la sélection de titres en direct s'appuie sur l'analyse des sociétés (analyse fondamentale, qualité du management, etc) et de leurs évaluations (perspectives de croissance, potentiel de valorisation) pouvant compléter la sélection des OPC « actions » selon le scénario défini lors de l'allocation stratégique et/ou tactique.

Le positionnement et la performance induite par les stratégies et la sélection des investissements présentées demeurent fonction des anticipations du gérant.

## **Exposition à des risques ESG ou de durabilité**

Le processus de sélection des OPC et fonds d'investissement, ainsi que des titres sélectionnés en direct le cas échéant, inclut des critères extra-financiers. L'équipe de gestion réalise une intégration pragmatique et systématique des enjeux extra-financiers durant tout le processus d'investissement. L'analyse des critères ESG (Environnementaux et/ou Sociaux et/ou de Gouvernance) aux côtés de l'analyse financière conventionnelle permet au FCP d'intégrer le risque de durabilité dans ses décisions d'investissement.

La politique d'intégration des critères ESG s'articule selon les étapes suivantes :

1. Application de la politique d'exclusion définie, qui constitue un premier filtre dans la stratégie d'investissement mise en œuvre par l'équipe de gestion, en évitant les OPC relevant d'une politique d'exclusion en contradiction avec les valeurs défendues par Sunny Asset Management et ses clients,

2. Evaluation des fonds sous-jacents cibles, qui repose, lors du processus de sélection, sur une due-diligence adressée aux Sociétés de gestion de ces fonds, prévoyant un volet destiné à identifier leurs caractéristiques ESG principales. Pour assurer une couverture ESG suffisante, 80 % des fonds sélectionnés à l'actif d'un fonds de fonds, doivent bénéficier de l'un ou de l'autre des critères suivants :

- Relever de la classification SFDR article 8,
- Relever de la classification SFDR article 9.

3. Mise en œuvre, auprès des Sociétés de Gestion gérant les OPC sous-jacents, de campagnes annuelles de récupération de fichiers normés selon un modèle d'échange de données, pour assurer une actualisation de l'évaluation des politiques ESG promues par ces fonds.

La sélection éventuelle de titres en direct à l'actif du présent fonds, répondra à la méthodologie définie par la Société de Gestion pour cette typologie d'instruments financiers.

L'OPCVM fait ainsi la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance dans son processus de gestion, au sens de l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), sans toutefois définir un objectif contraignant d'investissement durable au sens du « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables).

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage l'OPCVM est de 0%.

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Par ailleurs, les principales incidences négatives en matière de durabilité (Article 7 de SFDR) ne sont pas prises en compte dans le processus de gestion.

Pour plus de détails sur la politique d'intégration des critères ESG, des informations complémentaires sont disponibles dans l'annexe SFDR jointe et sur notre site internet : [sunny-am.com](http://sunny-am.com), paragraphe relatif aux Informations réglementaires.

### **Limites de l'approche extra-financière :**

SUNNY AM a conscience que l'hétérogénéité et la non-exhaustivité des sources relatives aux informations permettant de suivre les critères ESG conduit seulement à une analyse partielle de la situation. Les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts du fait d'évaluation sans normes de marchés strictes et peuvent induire des biais d'analyse dans le processus d'investissement.

Par ailleurs, le FCP étant un fonds de fonds, il est précisé que les stratégies ESG mises en œuvre par les OPC et fonds d'investissement ainsi sélectionnés peuvent varier et, par conséquent, ne pas être totalement cohérentes entre elles. En effet, les sociétés de gestion de chacun de ces OPC et fonds d'investissement peuvent recourir à des indicateurs ESG et/ ou des approches ISR différents.

## **ACTIFS**

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'OPCVM est :

### **1. Titres de créance, instruments du marché monétaire**

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 20% de l'actif net.

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs : la répartition sectorielle et/ou géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction de l'allocation stratégique et la gestion tactique. Le FCP pourra investir dans des titres, libellés en euros et en devises, émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE).

Le FCP pourra être exposé entre 0 et 20% de l'actif net dans des titres émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE).

Répartition dette privée/publique : la répartition des émetteurs entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction de l'allocation stratégique et la gestion tactique.

Critères relatifs à la notation : le FCP pourra investir dans des titres sans contrainte de notation de l'émetteur ou du titre, le FCP pourra donc investir dans des titres et/ou des émetteurs dont la notation « Investment Grade », ou inférieure à « Investment Grade », ou dans des titres et/ou des émetteurs non notés.

Le FCP pourra être exposé entre 0 et 100% de l'actif net dans des obligations internationales.

Le FCP pourra être exposé entre 0 et 20% de l'actif net dans des titres spéculatifs et/ou non notés. Nature juridique des instruments utilisés rémunérés à taux fixe, variable ou révisable :

- Titres de créance : obligations, obligations indexées,
- Titres de créance négociables / Instruments du marché monétaire : billets de trésorerie, certificats de dépôt, et Euro Commercial Paper.

Sensibilité : la sensibilité du fonds sera comprise entre -3 et 7, selon les conditions de marché et la structure du portefeuille.

Ces limites pourront être dépassées lors des 6 premiers mois après la date de création du FCP.

## **2. Détection d'actions :**

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 20% de l'actif net,

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs : la répartition sectorielle et/ou géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction de l'allocation stratégique et la gestion tactique. Le FCP pourra investir dans des titres, libellés en euros et en devises, émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE).

Le FCP pourra être exposé entre 0 et 20% de l'actif net dans des titres émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE).

Critères relatifs à la Capitalisation boursière : le FCP pourra investir dans des titres sans contrainte de capitalisation de l'émetteur, le FCP pourra donc investir dans titres émis par des petites et moyennes entreprises (PME), cotées sur des marchés réglementés ou organisés. La catégorisation « PME » se caractérise par une capitalisation boursière inférieure à 1 milliard d'euros.

Le FCP pourra être exposé entre 0 et 20% de l'actif net dans des titres PME.

Ces limites pourront être dépassées lors des 6 premiers mois après la date de création du FCP.

## **3. Détection d'actions ou parts d'OPC :**

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 100% de l'actif net

Nature juridique des instruments utilisés : Les investissements seront réalisés dans des OPC de droit français ou étranger, OPCVM ou non. Le FCP pourra être investi dans des OPC exposés aux pays émergents.

Le FCP pourra être exposé entre 0 et 100% de l'actif net dans des OPC exposés aux pays émergents.

Les FIA, de droit français, devront répondre aux 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP pourra avoir recours aux fonds indiciaux cotés (trackers ou ETF), français ou de droit étranger, OPCVM ou non, et autorisés ou non à la commercialisation en France.

Le recours à ces instruments permettra de rechercher une exposition positive ou négative à des investissements sur :

- des zones géographiques (pour avoir une exposition sur des marchés émergents par exemple) ;
- des secteurs d'activité spécifiques
- des styles de gestion.

L'avantage tient en une facilité de négociation ainsi que d'une exposition immédiate à l'intégralité d'un indice par le biais d'un titre unique.

Le fonds pourra être investi dans des OPCVM ou FIA gérés par SUNNY ASSET MANAGEMENT.

## **4. Instruments dérivés :**

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme simples (fermes et conditionnels) négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ils permettent de réduire ponctuellement l'exposition du portefeuille à une classe d'actifs lorsqu'un risque de correction apparaît au gérant ou d'augmenter l'exposition à une classe d'actifs lorsque les perspectives de celle-ci lui semblent favorables.

### Nature des marchés d'intervention :

réglementés

organisés

de gré à gré

### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

action

taux

change

crédit

Natures des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

couverture

exposition

Nature des instruments utilisés :

futures

options

swaps : le fonds pourra conclure des contrats d'échange :

- swaps de taux : taux fixe / taux variable / taux révisable

- swaps de devises X change à terme

dérivés de crédit : Credit Default Swaps

CFD : Contracts For Differences

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.

- exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

L'exposition directe et indirecte au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité taux du FCP dans une fourchette comprise entre -3 et +7.

Le FCP est exposé en net au risque des indices sur actions dans la limite de -25% / +125% de l'Actif. Cela signifie qu'une hausse de 10% des indices des actions présents dans le FCP peut conduire à une perte de -2.5% ou à un gain de +12.5%.

L'exposition directe et indirecte au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 300 % de l'actif net du fonds. La concentration sur une seule et même devise étrangère OCDE, comme non OCDE, est limitée à 50% de l'actif net.

**Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :**

Concernant les Contrats financiers de gré à gré, dont les TRS, les contrats à terme sur le change, ainsi que les Swaps de change, les contreparties sont des établissements de crédit sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie, notamment par le versement d'une marge initiale et de collatéral. Ainsi, des conventions-Cadre FBF ou ISDA1 relatives aux opérations sur instruments financiers à terme, complétées par un document Annexe de Remise en Garantie (ARG) sous la norme ISDA2016 ou ISDA Credit Support Annex pour la marge variable et le collatéral, encadrent les obligations et devoirs de chaque partie selon les normes réglementaires en vigueur.

La ou les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

## 5. Titres intégrant des dérivés :

Le fonds pourra investir dans les titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré.

1 ISDA : Association Internationale des Swaps et Dérivés

L'utilisation de titres intégrant des dérivés peut notamment être moins onéreuse que la mise en place d'une combinaison d'instruments dérivés pour une même stratégie.

Nature des instruments utilisés :

EMTN, BMTN

Titres donnant accès au capital (obligations convertibles ou échangeables, remboursables en actions de sociétés cotées, OBSA, OBSAR, OCABSA, OCEANE, ORA, ORANE, ORABSA)

Certificats

Warrants, bons et droits de souscription ou d'attribution

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

action

taux

change

crédit

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

couverture  
exposition

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.  
reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus.

## 6. Dépôts :

Le FCP pourra utiliser des dépôts en euros ou en devises dans la limite de 10% de son actif net auprès d'un même établissement de crédit pour pouvoir profiter des opportunités de marché.

## Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours de manière ponctuelle à des emprunts d'espèces, notamment, en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les opérations liées à ses flux (investissements/désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...). Ces opérations seront réalisées dans la limite de 10% de son actif net.

## 7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant

### Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont principalement les suivants :

- **Risque discrétionnaire**

Le style de gestion du fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et donc que la valeur liquidative des parts du fonds progresse moins ou baisse plus que l'indice de référence. Il existe ainsi un risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs.

- **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital, les investisseurs ne sont pas assurés de récupérer leur capital initialement investi.

- **Risque de taux**

Le FCP peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- **Risque de crédit**

Le FCP peut être investi en titres de créances privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- **Risque de haut rendement**

Le FCP peut être exposé aux obligations à caractère spéculatif en direct ou par le biais d'OPC. Le risque de haut rendement correspond au risque de crédit s'appliquant aux titres dits « spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie dite « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du FCP.

- **Risques spécifiques liés aux obligations convertibles, échangeables et obligations remboursables en actions**

Les obligations convertibles, obligations échangeables et obligations remboursables en actions peuvent être converties en actions ordinaires ou préférentielles. Ces catégories de titres étant susceptibles de payer des intérêts fixes, la valeur de ces titres tend à diminuer à mesure que les taux d'intérêts augmentent. En raison de la conversion, la valeur des titres tend également à varier en fonction de la fluctuation de la valeur des titres sous-jacents (actions ordinaires ou privilégiées), bien que cette variation soit moindre que pour des titres (actions ordinaires ou privilégiées) détenus directement.

- **Risque des marchés émergents**

Le FCP peut être exposé aux titres de créance des marchés émergents (limité à 100% de l'actif). L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés émergents) peuvent s'écartez des standards prévalent sur les grandes places internationales.

- **Risque actions**

La valeur liquidative peut connaître une variation des cours induite par l'investissement d'une large part du portefeuille sur les marchés actions. En cas de baisse des marchés, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

- **Risque lié aux petites et moyennes capitalisations**

Le FCP peut être exposé, directement ou indirectement, en actions de petites et moyennes capitalisations. Les volumes d'échanges de ces titres étant plus réduits, les variations à la hausse comme à la baisse peuvent être plus marquées et plus rapides. La valeur liquidative du FCP pourrait avoir le même comportement.

- **Risque lié à la gestion discréSSIONnaire et aux stratégies mises en place dans les fonds sous-jacents**

Le choix des Fonds sous-Jacents est à la discréTION du gérant. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas à tout moment investi dans les fonds les plus performants. Les fonds sous-jacents cherchent à générer de la performance en faisant des prévisions sur l'évolution de certains marchés par rapport à d'autres à travers les stratégies directionnelles et d'arbitrage. Ces anticipations peuvent être erronées et mener à une contreperformance.

- **Risque de liquidité**

La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements significatifs d'achat / vente, ce qui augmente la volatilité du Fonds dont les actifs sont négociés ou cotés sur ce marché et peut impacter la valorisation de ces actifs et le cas échéant, les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions. Le manque de liquidité est lié notamment à certaines caractéristiques géographiques (pays émergents), à certaines catégories de titres sur lesquels le Fonds est amené à investir, telles que les obligations spéculatives (titres High Yield). La valeur liquidative du Fonds peut donc dans ces cas être amenée à varier fortement à la baisse. Une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du Fonds dans son ensemble.

- **Risque de contrepartie**

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque de change**

Le porteur de parts du FCP pourra être exposé au risque de change. Le FCP pourra être investi jusqu'à 300% sur des instruments financiers libellés dans une devise autre que l'Euro (exemple : USD, CHF, SEK, GBP, NOK, DKK...). La concentration sur une seule et même devise étrangère OCDE, comme non OCDE, est limitée à 50% de l'actif net. Ainsi, en cas d'évolution défavorable des taux de change des devises autres que l'euro, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

- **Risque instruments dérivés**

Concernant les instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé, ou négociés de gré à gré, la valeur de ces instruments peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risques spécifiques liés aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré

Le Fonds réalisant des opérations de gré à gré sera confronté au risque de non-respect, par la contrepartie, de ses obligations, entraînant des pertes pour le Fonds.

- **Risque lié aux arbitrages**

L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écartS de cours constatés (ou anticipé) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (anticipations erronées :

hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

- **Risque en matière de durabilité**

Selon le Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR, le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le FCP intègre l'analyse des risques en matière de durabilité dans sa politique d'investissement.

#### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Le FCP s'adresse à tous les souscripteurs, et notamment aux investisseurs souhaitant disposer d'un support d'investissement privilégiant une allocation diversifiée tout en offrant une gestion discréTIONnaire et réactive. Ce Produit s'adresse aux investisseurs qui souhaitent valoriser leur capital, et ayant une connaissance et une expérience de base et/ ou intermédiaire et/ou avancée des marchés financiers.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de son patrimoine et de sa richesse personnelle, de ses besoins actuels et à moyen terme (5 ans), mais également de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience, ainsi que de son souhait ou non de prendre des risques.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

#### **Cas des "U.S. Persons"**

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés ("Securities and Exchange Commission" ou "SEC"), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une "U.S. Person" et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, ou (ii) au transfert de parts à une "U.S. Person". Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une "U.S. Person". Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de "U.S. Person". La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé, selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, de toute part détenue directement ou indirectement, par une "U.S. Person", ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

La définition d'une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/securitiesregs.htm>.

#### **Cas des personnes en lien avec la Russie et la Biélorussie**

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014 la souscription des parts/ actions de ce fonds est interdites à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

#### **Indications sur le régime fiscal :**

##### **AU NIVEAU DU FCP**

- L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés,
- Les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.

##### **AU NIVEAU DES PORTEURS**

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet : [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com).
- Le document d'information clé, le prospectus et la politique de rémunération sont disponibles sur le site [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com). Les rapports annuels, les derniers documents périodiques et la politique de rémunération, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à SUNNY ASSET MANAGEMENT - Service Commercial - 129 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine - ou en téléphonant au siège de la société au n° suivant : 01 80 27 18 60 - ou par mail à : [contact@sunny-am.com](mailto:contact@sunny-am.com).
- Date d'agrément par l'AMF : 21 avril 2023.
- Date de création du Fonds : 17 août 2023.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## PERFORMANCES

	Valeur Liquidative de clôture 30/09/2024	Valeur Liquidative de clôture 30/09/2025	Performance <sup>1</sup> sur l'exercice
<b>FR001400G605 - Part C</b>	103.52	106.99	3.35%
<b>Indicateur de référence</b>	NA	NA	NA

### Indicateur de référence :

Néant

<sup>1</sup> Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## RESUME ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ANNEE (septembre 2024 - septembre 2025)

L'environnement économique et financier mondial a été marqué par une résilience inattendue de la croissance, malgré la persistance des tensions commerciales et géopolitiques. Les États-Unis ont conservé un rythme d'expansion soutenu, soutenant les marchés actions, tandis que la zone euro a fait preuve d'une reprise plus fragile, freinée par l'inflation et la prudence de la BCE. En Chine, les mesures de relance ont ravivé l'activité industrielle et boursière, sans toutefois dissiper les doutes sur la durabilité du rebond. Sur les marchés financiers, la période s'est traduite par une hausse généralisée des taux souverains, un rallye prolongé des actions mondiales et un fort engouement pour l'or, symbole du retour de l'incertitude et de la recherche de sécurité.

Au cours du deuxième trimestre 2024, l'économie mondiale a poursuivi son ralentissement, avec une convergence vers le scénario de "soft landing" aux États-Unis. Les données macroéconomiques ont montré une dégradation progressive du marché de l'emploi américain, bien que la consommation soit restée robuste, soutenue par un taux d'épargne historiquement bas. En Europe, la reprise est restée fragile, avec un secteur manufacturier allemand toujours en berne et une consommation freinée par le manque de confiance. La Chine, quant à elle, a poursuivi ses efforts de soutien à l'économie, sans pour autant provoquer de redémarrage significatif. L'élection présidentielle américaine a vu Donald Trump remporter un second mandat, alimentant les anticipations d'un tournant protectionniste de la politique commerciale. Dans ce contexte, les tensions sino-américaines se sont ravivées avec force, marquant une nette reprise du conflit commercial entre les deux puissances. Parallèlement, le conflit en Ukraine est resté sans issue diplomatique, malgré des efforts de médiation intermittents. En Europe, la prime de risque sur la dette française et allemande s'est accrue, sur fond d'instabilité politique intérieure croissante (dissolution de l'assemblée).

Dans ce contexte, la dynamique d'assouplissement monétaire s'est intensifiée. La BCE a amorcé son cycle de baisse des taux en réponse à une inflation en recul. Aux États-Unis, les anticipations de baisse de taux se sont faites plus prudentes en fin d'année, notamment à cause de la réurgence de tensions inflationnistes potentielles anticipées par certains membres de la Fed.

Le premier semestre 2025 a été marqué par l'escalade tarifaire liée au "Liberation Day" d'avril, provoquant un ralentissement global du commerce. Les prévisions de croissance mondiale ont été révisées à la baisse (de 3,3% à 2,8% selon le FMI). Toutefois, certains signaux de stabilisation sont apparus en Europe, où des plans budgétaires ambitieux ont été lancés. La Chine a recentré ses efforts sur la relance de la consommation domestique, avec des mesures de soutien ciblées (subventions, relèvements de salaires). Les tensions commerciales se sont intensifiées avec une multiplication des droits de douane entre les États-Unis, la Chine, le Canada, le Mexique et l'Union européenne. Cette montée du protectionnisme remet en cause certaines chaînes d'approvisionnement mondiales et crée un climat d'incertitude pour les exportateurs, en particulier dans les secteurs industriels, technologiques et agricoles.

Parallèlement, les États-Unis ont signé de nouveaux accords bilatéraux. Un accord de libre-échange avec le Royaume-Uni vise à renforcer les échanges dans les biens industriels, les produits pharmaceutiques et les services financiers. Avec plusieurs pays du Moyen-Orient, notamment l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et Israël, Washington a conclu une série d'accords centrés sur l'énergie et la sécurité, dans une logique de stabilisation géopolitique et de limitation de l'influence croissante de la Chine et de la Russie dans la région.

Sur le plan politique européen, l'élection de Friedrich Merz au poste de chancelier allemand marque un tournant majeur. Son arrivée au pouvoir ouvre la voie à une politique budgétaire plus souple, rompant avec l'orthodoxie financière qui prévalait jusqu'alors. Cette inflexion vise à relancer la croissance par une augmentation des investissements publics dans des domaines clés tels que la défense, les infrastructures numériques et la transition énergétique.

La Banque centrale européenne poursuit son cycle de baisse des taux, soutenue par un ralentissement progressif de l'inflation en zone euro. Aux États-Unis, la Réserve fédérale maintient le statu quo monétaire, tout en envisageant toujours deux baisses de taux d'ici la fin de l'année, mais à un rythme plus prudent en raison des incertitudes inflationnistes persistantes. De son côté, la Banque du Japon adopte une politique plus restrictive qu'auparavant, ce qui a favorisé un redressement du yen.

**Au troisième trimestre 2025**, les marchés financiers ont affiché une vigueur inattendue, portée par la résilience de l'économie mondiale malgré les tensions commerciales. Cette dynamique s'est toutefois déclinée différemment selon les régions.

**Aux États-Unis**, la performance a été particulièrement marquante, avec un S&P 500 en hausse de 7,8 %. L'économie américaine a confirmé sa solidité, enregistrant une croissance de 3,8 % au deuxième trimestre grâce à la vigueur de la consommation et à un investissement privé soutenu. Dans ce contexte, la Réserve fédérale a infléchi sa position, privilégiant désormais l'emploi au détriment de la lutte contre l'inflation. Le discours accommodant de Jerome Powell à Jackson Hole, combiné aux pressions politiques croissantes de l'administration Trump, a renforcé les anticipations de plusieurs baisses de taux jusqu'en 2026. Cette détente monétaire a favorisé la baisse des rendements obligataires (10 ans à 4,15 %) et alimenté la hausse des actifs risqués.

**En Chine**, les marchés ont fortement rebondi, le Shanghai Composite gagnant 12,8 % et le Hang Seng 11,6 %. Ce regain d'optimisme s'explique par une série de mesures de relance ciblées sur l'investissement industriel et la consommation, ainsi qu'un plan anti-dumping visant à réduire les surcapacités. Ce sursaut témoigne d'un retour partiel de la confiance des investisseurs, bien que la durabilité de cette reprise reste incertaine. La trêve commerciale avec les États-Unis, prolongée jusqu'à fin octobre, et la présentation imminente du 15<sup>e</sup> plan quinquennal lors du plénum du Parti Communiste, seront décisives pour évaluer la trajectoire de la croissance chinoise.

En Europe, la situation demeure plus contrastée. Le Stoxx Europe 600 n'a progressé que de 3,1 %, reflet d'une économie fragilisée par les effets indirects de la guerre commerciale. La croissance du PIB a légèrement ralenti (+0,1 % au deuxième trimestre), soutenue principalement par un effet de stockage lié aux anticipations d'importations américaines. Sur le plan obligataire, la hausse des taux s'est poursuivie (Bund à 2,71 %), conséquence d'une Banque centrale européenne plus prudente et d'un manque de relais de croissance interne. Les perspectives bénéficiaires des entreprises se dégradent, le consensus anticipant une légère contraction des profits au troisième trimestre.

### Évolution des marchés actions et taux

#### Les marchés actions

	sept-25	sept-24	%
S&P 500	6 688	5 762	16,07%
Nasdaq Composite	22 660	18 189	24,58%
Russel 2000	2 436	2 230	9,26%
Euro Stoxx	583,53	516,29	13,02%
DAX	23 881	19 909	19,95%
CAC	7 896	7 636	3,41%
Shanghai Composite	3 883	3 336	16,37%
Nikkei 225	44 933	39 895	12,63%

Les marchés actions mondiaux ont connu une hausse généralisée, reflétant le retour de la confiance des investisseurs dans un contexte économique plus résilient qu'attendu. Les craintes liées à la guerre commerciale et au ralentissement mondial ne se sont pas matérialisées, tandis que les anticipations de baisses de taux ont soutenu les valorisations.

Aux États-Unis, la dynamique est restée particulièrement forte. Le S&P 500 s'est apprécié de 16,1 %, et le Nasdaq Composite de 24,6 %, porté par la vigueur des valeurs technologiques et le thème de l'intelligence artificielle. Le Russell 2000, plus domestique, affiche une progression plus modérée (+9,3 %), traduisant une reprise inégale parmi les petites capitalisations.

En Europe, la performance est positive mais plus contrastée. L'Euro Stoxx 50 progresse de 13 %, soutenu par le rebond industriel, tandis que le DAX bondit de près de 20 %, bénéficiant de la solidité de ses exportateurs. À l'inverse, le CAC 40 ne gagne que 3,4 %, pénalisé par le repli du secteur du luxe et une conjoncture intérieure atone.

En Asie, la reprise est manifeste : le Shanghai Composite avance de 16,4 % grâce aux mesures de relance chinoises, et le Nikkei 225 gagne 12,6 %, porté par la compétitivité des exportations japonaises.

#### Les marchés obligataires

Taux à 10 ans (%)	sept-25	sept-24	%
Etats-Unis	4,15	3,782	0,37
Allemagne	2,711	2,123	0,59
France	3,534	2,919	0,62
Italie	3,534	2,974	0,56
Espagne	3,257	2,926	0,33
Portugal	3,113	2,691	0,42

Les marchés obligataires mondiaux ont connu une évolution contrastée, marquée par une hausse généralisée des rendements souverains, plus marquée en Europe qu'aux États-Unis. Cette progression reflète la persistance de tensions inflationnistes en zone euro et la prudence des banques centrales face à un environnement économique incertain.

Aux États-Unis, le rendement du Treasury à 10 ans est passé de 3,78% à 4,15%, soit une hausse de 37 points de base sur un an. Cette remontée modérée s'explique par la solidité de la croissance américaine et la résistance de la consommation, qui ont retardé les attentes de baisses de taux de la Réserve fédérale. Malgré cela, les anticipations d'assouplissement monétaire à partir de 2025 ont limité la tension sur la courbe des taux.

En Europe, la hausse des rendements est plus marquée, traduisant un écart transatlantique croissant. Le Bund allemand à 10 ans s'est établi 2,71% (+59 pbs), la France à 3,53% (+62 pbs), et l'Italie au même niveau de 3,53% (+56 pbs). Le mouvement de pentification s'est accéléré et a conduit à une reconstitution de la prime de terme.

Le marché du crédit européen a prolongé sa surperformance avec un resserrement des spreads sur l'ensemble de la courbe. Les obligations à haut rendement ont notamment surperformé malgré la hausse des taux intervenue au cours de l'exercice.

## Le marché des changes

Devises	sept-25	sept-24	%
EUR/USD	1,1734	1,1135	5,38%
GBP/USD	1,3446	1,3375	0,53%
USD/JPY	147,9	143,63	2,97%

## Le pétrole et l'or

Matières premières	sept-25	sept-24	%
Brent USD/ Baril	67,02	71,77	-6,62%
Or USD/Once	3858,96	2634,58	46,47%

Entre septembre 2024 et septembre 2025, le marché des changes a été marqué par un léger renchérissement de l'euro face au dollar américain (+5,4 %) et une stabilité relative de la livre sterling (+0,5 %). Le yen japonais, en revanche, a continué de se déprécier (-3 %), pénalisé par la politique monétaire ultra-accommodante de la Banque du Japon.

Sur le front des matières premières, le pétrole Brent a reculé de 6,6 %, à 67 USD le baril, en raison d'une demande mondiale modérée et d'une offre abondante.

À l'inverse, l'or a bondi de 46,5%, atteignant 3 859 USD l'once, soutenu par la recherche de valeurs refuges dans un contexte de tensions géopolitiques et d'anticipations de baisses de taux.

## POLITIQUE DE GESTION DE L'ANNEE (septembre 2024 - septembre 2025)

Le portefeuille de Quadrifoglio a évolué comme suit cette année :

1. L'allocation OPCVM Obligataire long terme, constitué d'obligations d'entreprises toutes zones géographiques a évolué pendant l'année. Nous avons vendu les fonds avec un risque plus élevé en préférant ajouter ce risque sur les marchés actions. La poche obligataire représente près de 27,4% du portefeuille au 30/09/2025.
2. Nous avons intégré un nouveau fonds actions émergentes spécialisé sur les SMID chinoises Fullgoal Small Mid Cap et un ETF CSI300 qui permet de renforcer notre exposition sur la Chine avec un biais plus domestique que le MSCI China. Ces achats permettent à la poche actions émergentes de dépasser les 3,7% contre 0,9% au début du dernier exercice.
3. Nous avons ajouté une stratégie sur les petites capitalisations européennes via des OPCVM, INDEPENDANCE EUROPE SMALL I LU183217500 & SEB Nordic Small Cap Fund IC EUR LU0385665715 en début d'année 2025. Cette stratégie a contribué positivement dans la performance 1 an du portefeuille et représente 7,7% de l'allocation.
4. La poche actions via des ETF et OPCVM a évolué tout au long de l'année en fonction de nos vues macroéconomiques. Elle a oscillé entre 14 et 34%. En fin d'exercice nous avons sécurisé le portefeuille et sommes donc exposés à 22,8% aux marchés actions internationaux.
5. Nous avons pris nos profits sur quelques actions détenues en direct telles que Crédit Agricole et Coface. Nous avons conservé Engie avec un dividende intéressant. Nous avons intégré d'autres lignes telles que Bouygues, Dassault Système et Kering. Cette stratégie représente 5,8% de l'allocation du fonds au 30/09/2025.
6. Nous avons intégré des fonds de performance absolue et alternatif afin de diversifier le portefeuille en intégrant les fonds Butler Credit Opportunities IE00BMVX2492, Candriam Bond Credit Alpha LU2098772523, DNCA Alpha Bond LU1694789378,
- Eleva Absolute Return LU1331973468 et Helium Selection LU1112771768 et Helium Invest LU1995646335. Cette poche représente 19,4% de l'allocation contre 1,3% au début de l'exercice du fonds.
7. Le reste en monétaire, dont le rendement est intéressant et sans risque : tactiquement en fin de période mouvementés sur les marchés actions, nous l'avons amenée à 28%.
8. Le reste est en liquidités pures soit près de 1,1% du fonds.

**PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE (EN EUROS)**

TITRES	ACQUISITIONS	CESSIONS
Ofi Invest ESG Liquidités C/D	258 528,60	
UNION PLUS	205 195,54	
DNCA INVEST-ALPHA BONDS-IEUR	112 166,20	
BUTLER CREDIT OPPO FD-B P E	96 296,20	
HELIUM SELECTION S EUR	92 758,50	
PARETO-NORDIC CORP BD-A EUR		101 042,85
UNION PLUS		116 448,69
ECOFI TRESORERIE - C		172 408,05
UNION PLUS		206 356,00
CM-AM MONE PREMIUM		213 124,04

**INFORMATIONS SPECIFIQUES****Indication des changements intervenus au cours de l'exercice :**

- Changement de nom du CAC (FORVIS MAZARS en lieu et place de MAZARS),
- Modification de la politique de rémunération.

**Indication des changements à venir :**

Néant

**Mouvements et Commission de Surperformance :**

Les mouvements opérés dans le cadre de la gestion du fonds aboutissent à un taux de rotation selon la formule de calcul de l'AMF de 119 %, arrêté au 30 septembre 2025.

Aucune commission de performance n'est prévue.

**Information relative aux instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la Société de Gestion a un intérêt particulier :**

Néant

**Indication relative à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (règlement SFTR) :**

Le FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

**Risque Global :**

La méthode du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement Général de l'AMF.

**Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation :**

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site de la Société de Gestion de Portefeuille : <http://www.Sunny-am.com>

**Sélection des intermédiaires financiers et contreparties**

La société de gestion sélectionne les intermédiaires financiers et contreparties auxquels elle a recours dans le cadre de la gestion de ses OPCVM ou des mandats de la manière suivante :

Les intermédiaires financiers et contreparties sont sélectionnés par l'équipe de gestion selon les marchés sur lesquels ils souhaitent traiter et selon la nature des instruments financiers, ils font l'objet d'une évaluation préalable à l'entrée en relation.

SUNNY Asset Management a autorisé ses intermédiaires financiers et contreparties à traiter les ordres sur l'ensemble des marchés afin de satisfaire ses obligations de « meilleure exécution », soit les lieux d'exécution suivants :

- Marchés Réglementés,
- Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN/MTF),
- Systèmes Organisés de Négociation (SON/OTF),
- Internalisateurs Systématiques,
- Transaction gré à gré.

L'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties est revue annuellement selon une grille de critères, par les gérants, et le middle office, qui apprécie la qualité relative au traitement des ordres.

Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- - la capacité de négociation,
- - la réactivité,
- - la qualité de traitement

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de la Politique de Meilleure Sélection, vous pouvez retrouver toutes les informations sur notre page dédiée : <https://www.sunny-am.com/informations-reglementaires>.

#### Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion, conformément à la réglementation.

Les droits de vote attachés aux actions en portefeuille ont été exercés par la Société de gestion conformément à la Politique de vote, disponible sur simple demande auprès de la société, et sur le site internet [www.sunny-am.com](http://www.sunny-am.com).

#### Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la réglementation SFDR :

**Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]**

<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<p><input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissement durables ayant un objectif environnemental: ___%</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.</p> <p><input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables</p>

Face à la matérialisation croissante du risque de durabilité observée ces dernières années, Sunny AM a intégré l'analyse extra financière dans son processus d'investissement.

L'OPCVM est ainsi conforme à l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Il promeut et considère des critères extra-financiers dans son processus d'investissement, sans toutefois définir un objectif contraignant d'investissement durable.

Le détail de notre politique d'investissement responsable est disponible sur notre site internet <https://www.sunny-am.com>

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Information sur la politique de rémunération

##### 1.Principe général

Conformément à l'article 69 de la Directive 214/91/CE, Sunny Asset Management a défini une politique de rémunération sur le périmètre de son activité de gestion collective. Celle-ci tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Sunny Asset Management, ainsi qu'à la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Cette politique promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, dont les risques en matière de durabilité, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par la société de Gestion de Portefeuille. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion de Portefeuille. Ainsi, aucune rémunération variable n'est garantie. De même, la Société de Gestion de Portefeuille s'attache à ce

que les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ne viennent récompenser l'échec.

Chaque fin d'exercice le comité des rémunérations, composé du Président de la Société de Gestion, et de la Direction Générale se réunit pour :

- Fixer le montant des rémunérations variables des collaborateurs concernés pour l'exercice écoulé.
- Le cas échéant, valider le versement des échéances portant sur les rémunérations variables décidées les années précédentes, pour les collaborateurs concernés.
- Déterminer la date de versement de toutes ces rémunérations.
- Valider la politique de rémunération de la société de gestion pour l'exercice à venir.

Le « personnel identifié », preneur de risques est constitué des dirigeants et des gérants financiers, dont le Directeur général délégué, des fonctions de contrôle (Risk-Manager et RCCI), du Secrétaire Général et des Responsables des partenariats commerciaux.

## **2.Rémunération fixe**

La rémunération fixe du personnel identifié est définie suivant la grille de rémunération interne de Sunny Asset Management ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués sur le marché pour des fonctions et des expériences similaires,

Cette rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération est totale, il n'existe pas de vase communiquant entre l'une et l'autre des composantes de la rémunération.

## **3.Rémunération variable**

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération, d'une part, des performances du professionnel. Elle est versée par l'employeur aux collaborateurs au regard de critères quantitatifs et/ou qualitatifs mesurés lors d'un entretien individuel d'évaluation. Elle tient compte, d'autre part, de la réglementation applicable à la société de gestion et enfin, des gains effectivement réalisés par celle-ci. Elle est liée à la performance globale de la société.

## **4.Montant total des rémunérations au titre du dernier exercice (2024, informations communiquées sur base de nos meilleurs efforts)**

Effectif moyen	Rémunérations fixes	Rémunérations variables*
17.19	1.624.923,08€	322.488,54€

\*Primes discrétionnaires et Partie variable brute des commerciaux, fonction de la collecte nette.

Ces chiffres sont issus du dernier rapport annuel de la Société de Gestion.

Une ventilation plus détaillée conduirait à renseigner individuellement sur le salaire des personnes concernées et n'est, par conséquent, pas indiquée (principe de proportionnalité).

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**FCP QUADRIFOGLIO**  
85 rue Jouffroy d'Abbans  
75017 Paris

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP QUADRIFOGLIO,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) QUADRIFOGLIO relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

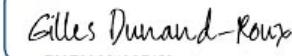
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique  
Document authentifié et daté par signature électronique 15/12/2025

DocuSigned by:  
  
F03E23C213CF452  
Gilles DUNAND-ROUX

Associé

## COMPTES ANNUELS

# BILAN

## Actif

	30/09/2025	*30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>	-	-
<b>Actions et valeurs assimilées (A) <sup>(1)</sup></b>	<b>186 669.55</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	186 669.55	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>2 997 251.41</b>	-
OPCVM	2 997 251.41	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>841.07</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>3 184 762.03</b>	-
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>2 735.71</b>	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>37 619.23</b>	-
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>40 354.94</b>	-
<b>Total Actif I + II</b>	<b>3 225 116.97</b>	-

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

**BILAN****Passif**

	30/09/2025	*30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	3 114 057,22	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	104 401,90	-
<b>Capitaux propres I</b>	<b>3 218 459,12</b>	-
<b>Passifs de financement II <sup>(1)</sup></b>	<b>-</b>	-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II) <sup>(1)</sup></b>	<b>-</b>	-
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>841,07</b>	-
<b>Emprunts</b>	<b>-</b>	-
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	<b>-</b>	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>841,07</b>	-
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>5 816,78</b>	-
<b>Concours bancaires</b>	<b>-</b>	-
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>5 816,78</b>	-
<b>Total Passifs: I + II + III + IV</b>	<b>3 225 116,97</b>	-

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

# COMPTE DE RÉSULTAT

	30/09/2025	*30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	3 289,61	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC <sup>(1)</sup>	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	3 429,88	-
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>6 719,49</b>	-
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-86,40	-
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-86,40</b>	-
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>6 633,09</b>	-
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-61 241,96	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-61 241,96</b>	-
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B</b>	<b>-54 608,87</b>	-
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-1 649,72</b>	-
<b>Sous-total revenus nets I = C + D</b>	<b>-56 258,59</b>	-

<sup>(1)</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

## COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	30/09/2025	*30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	65 367,16	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-7 521,94	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>57 845,22</b>	-
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>1 044,99</b>	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>58 890,21</b>	-
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	97 643,47	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	4,55	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>97 648,02</b>	-
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>4 122,26</b>	-
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>101 770,28</b>	-
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>-</b>	-
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	-
<b>Résultat net I + II + III - IV - V</b>	<b>104 401,90</b>	-

## ANNEXE

## STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

### Objectif de gestion :

QUADRIFOGLIO (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active dans le degré d'exposition du portefeuille aux différents types de risques ainsi que la répartition entre les deux principales classes d'actifs du fonds (actions et obligataire) avec une déclinaison par thèmes. Ainsi, la stratégie d'allocation entre différentes classes d'actifs sera complétée par une gestion tactique des expositions visant à optimiser la performance tout en réduisant le risque global grâce à une diversification géographique, sectorielle, des gérants et des styles de gestion.

L'objectif de gestion de QUADRIFOGLIO (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à 5% pour la PART C.

## TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	30/09/2025	30/09/2024	Date n-2	Date n-3	Date n-4
<b>Actif net total</b>	<b>3 218 459,12</b>	-	-	-	-
<i>Exprimés en EUR</i>					
<b>PART C</b>					
<b>FR001400G605</b>					
Nombre de parts ou actions	<b>30 081,4395</b>	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	<b>106,99</b>	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net ( <i>y compris acomptes</i> )	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes ( <i>y compris acomptes</i> )	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur ( <i>personnes physiques</i> ) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>0,08</b>	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

# RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

## **Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)**

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

## **Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice**

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

## **Règles d'évaluation des actifs**

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

### **Actions et valeurs assimilées**

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

#### **• Titres de créance et instruments du marché monétaire**

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à

trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

#### **Actions et parts d'autres OPC**

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

#### **Instruments financiers à terme fermes et conditionnels**

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour. L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future \* nominal du contrat \* quantités. Options : cours du sous-jacent \* quotité ou nominal \* quantités \* delta

#### **Devises**

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

#### **Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :**

##### **Instruments financiers à terme dérivés**

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

#### **Dépôts**

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

#### **Méthodes de comptabilisation**

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cessions des instruments financiers : frais exclus. Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion et frais variables : cf. Frais facturés à l'OPCVM/Frais de fonctionnement et de gestion/Commission de surperformance.

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des charges et notamment : gestion financière, gestion administrative et comptable, frais du dépositaire, frais d'audit, frais juridiques, frais d'enregistrement, cotisations AMF, cotisations à une association professionnelle, frais de distribution. Ces frais n'incluent pas les frais de négociation.

#### **Devise de comptabilité**

Euro.

#### **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

#### **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

PART C FR001400G605 capitalise les revenus.

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	30/09/2025	*30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>2 826 457,43</b>	-
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées ( <i>y compris la commission de souscription acquise à l'OPC</i> ) <sup>(1)</sup>	617 652,08	-
Rachats ( <i>sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC</i> )	-326 534,76	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-54 608,87	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	57 845,22	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	97 648,02	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>3 218 459,12</b>	-

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

### PART C

<b>FR001400G605</b>	<b>En parts ou actions</b>	<b>En montant</b>
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	5 887,6329	617 652,08
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-3 109,2899	-326 534,76
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>2 778,343</b>	<b>291 117,32</b>

### PART C

	<b>En montant</b>
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

## VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR001400G605	PART C	Capitalisable	EUR	3 218 459,12	30 081,4395	106,99

## EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	États-Unis+/-	Pays 03+/-	Pays 04+/-	Pays 05+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	186,67	146,76	39,90	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>186,67</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	<b>37,62</b>	-	-	-	37,62
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Options	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Swaps	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Autres instruments financiers	<b>N/A</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	-	-	-	<b>37,62</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Ventilation par durée résiduelle</b>						
	<b>0 - 3 mois +/-</b>	<b>3 - 6 mois +/-</b>	<b>6 mois -1 an +/-</b>	<b>1 - 3 ans +/-</b>	<b>3 - 5 ans +/-</b>	<b>5 - 10 ans +/-</b>	<b>&gt;10 ans +/-</b>
<b>Actif</b>							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	37,62	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>37,62</b>	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>JPY+/-</b>	<b>USD+/-</b>	<b>Devise 03 +/-</b>	<b>Devise 04 +/-</b>	<b>Autres devises +/-</b>
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	39,90	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	2,74	-	-	-
Comptes financiers	-	4,81	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	72,54	-72,54	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>72,54</b>	<b>-25,09</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Invest. Grade +/-</b>	<b>Non Invest. Grade +/-</b>	<b>Non notés +/-</b>
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>			

### Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux <sup>(1)</sup> dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

<sup>(1)</sup> Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
<b>Créances</b>		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
<b>Dettes</b>		
Collatéral espèces	-	-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	Ofi Invest Asset Management	Monétaire	France	EUR	189 541,60
FR0000009946	CM-CIC	Credit Mutuel Asset Management SA	Monétaire	France	EUR	208 472,76
FR0000009987	UNION +	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Monétaire	France	EUR	206 520,30
FR0000293698	ECOFI TRESORERIE SICAV	ECOFI INVESTISSEMENTS	Monétaire	France	EUR	293 959,75
FR0010930438	H2O MULTIBONDS FCP IE 4D	H2O AM Europe	Obligations	France	EUR	46 891,99
FR0011230549	TURGOT OBLIG PLUS FCP	TURGOT ASSET MANAGEMENT	Obligations	France	EUR	64 225,68
FR0011374123	SUNNY SHORT DURATION FCP	SUNNY ASSET MANAGEMENT	Obligations	France	EUR	200 037,60
FR0011790492	BDL REMPART EUROPE SICAV	BDL Capital Management	Mixte	France	EUR	96 464,50
FR0012832780	SUNNY EURO CREDIT FCP	SUNNY ASSET MANAGEMENT	Obligations	France	EUR	55 435,80
FR001400JGK6	EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV	Edmond de Rothschild Asset Management	Obligations	France	EUR	90 480,00
FR001400KTN1	SUNNY GREEN BONDS 2028 PART I	SUNNY ASSET MANAGEMENT	Obligations	France	EUR	228 052,60
FR001400KTP6	SUNNY OPPORTUNITES 2029 HY I	SUNNY ASSET MANAGEMENT	Obligations	France	EUR	66 691,30
FR001400P579	SUNNY MULTI OBLIG FCP	SUNNY ASSET MANAGEMENT	Obligations	France	EUR	177 026,85
FR001400PY49	SUNNY NORTH AMERICA PART I	SUNNY ASSET MANAGEMENT	Actions	France	EUR	75 607,00
IE0003R87OG3	AMERICAN CENTURY ICAV AVANTIS GBL SM CAP ETF	Waystone Management Company (IE) Limited	Actions	Irlande	EUR	48 430,00
IE00BMVX2492	CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER CREDIT OPPORTUNIT	CORUM Butler Asset Management Limited	Obligations	Irlande	EUR	96 240,65
LU0385665715	SEB NORDIC SMALL CAP FUND SICAV 2	SEB Investment Management AB, Luxembourg Branch	Actions	Luxembourg	EUR	81 201,40
LU0675382856	KOTAK FUNDS SICAV INDIA MIDCAP FUNDS	FundRock Management Company S.A	Actions	Luxembourg	EUR	62 492,59
LU0779800910	XTRACKERS SICAV CSI300 SWAP UCITS ETF	DWS Investment S.A.	Actions	Luxembourg	EUR	56 616,00
LU1112771768	HELIUM FUND SICAV	Syquant Capital SAS	Mixte	Luxembourg	EUR	136 270,68

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1694789378	DNCA INVEST SICAV ALPHA BONDS EUR	DNCA Finance SCS	Obligations	Luxembourg	EUR	112 249,20
LU1832175001	INDEPENDANCE AM SICAV - EUROPE SMALL	Independance AM	Actions	Luxembourg	EUR	166 523,60
LU1995646335	HELIUM FUND SICAV INVEST	Syquant Capital SAS	Mixte	Luxembourg	EUR	91 841,36
LU2098772523	CANDRIAM BONDS CREDIT ALPHA I	Candriam S.C.A.	Obligations	Luxembourg	EUR	90 589,50
LU2249462958	AXIOM LUX EUROPEAN BANKS EQUITY SICAV	Axiom Alternative Investments	Actions	Luxembourg	EUR	55 388,70
<b>Total</b>						<b>2 997 251,41</b>

## AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Créances et dettes - ventilation par nature

	30/09/2025
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	95,39
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	2 640,32
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
<b>Total des créances</b>	<b>2 735,71</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-5 632,99
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-183,79
<b>Total des dettes</b>	<b>-5 816,78</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>-3 081,07</b>

## Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	PART C : 2 % TTC Taux maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Forfait+ dégressivité sur l'Actif net	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion des fonds sous-jacents)	Actif net	1% TTC Maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement Sur chaque Transaction	(Valeurs / taux TTC maximum)
Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage)		
Dépositaire	Prélèvement Sur chaque Transaction	Valeurs mobilières : 22 € Excepté pour les pays non matures : 120 € Produits dérivés listés : 7 € par instruction. Autres contrats OTC: 10 € OPC: 30 € OPC off shore: 290 €
Société de Gestion		Par transaction En fonction de l'échéance de l'obligation : 0 – 1 an : aucun 1 – 3 ans : 0.10% 3 – 5 ans : 0.16% 5 – 7 ans : 0.24% 7 – 10 ans : 0.28% >10 ans : 0.46% Valeurs mobilières : 0.30% Opérations OTC : 0.005% Dérivés listés : 0.1€
Commission de surperformance*	Actif net	PART C : 20% TTC de la surperformance annuelle nette des frais de gestion au-delà de 5% avec high water mark.

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

**\*Modalités de calcul de surperformance :**

La commission de surperformance est basée sur la performance nette absolue du FCP.

La première période de référence prendra fin le dernier jour de bourse du mois de décembre 2023. Chaque période de référence suivante correspondra à l'exercice comptable du FCP.

La commission de surperformance sera cristallisée à chaque date de clôture de l'exercice, le cas échéant.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de gestion et avant commission de surperformance.

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la valeur liquidative de la part constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est inférieure à la dernière valeur liquidative de « cristallisation », soit celle du dernier exercice au titre duquel une commission de surperformance a été prélevée, ou celle du lancement des parts du fonds. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds. Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables uniquement si la performance est positive et supérieure à la High-Water- Mark, telle que définie plus haut. Entre deux dates de prélèvement, la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur liquidative par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière date de versement de la commission variable (ou depuis le lancement du fonds).

En outre, si la performance nette de tous frais n'a pas dépassé celle d'un actif de référence réalisant exactement l'indicateur de référence du fonds et retraité des montants de souscriptions et de rachats de la part (« Actif de Référence ») depuis la dernière date de cristallisation, aucune commission de surperformance ne sera prélevée. A titre de rappel, l'indicateur de référence pour la PART C est une performance annuelle de 5%.

- La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.
- Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.

**PART C**

FR001400G605	30/09/2025
Frais fixes	61 241,96
Frais fixes en % actuel	2,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

Autres engagements ( <i>par nature de produit</i> )	30/09/2025
<b>Garanties reçues</b>	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
<b>Garanties données</b>	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	-
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	-
<b>Autres engagements hors-bilan</b>	-
<b>Total</b>	-

## Acquisitions temporaires

Autres engagements ( <i>par nature de produit</i> )	30/09/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

## Instruments d'entités liées

	<b>Code ISIN</b>	<b>Libellé</b>	<b>30/09/2025</b>
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>			
	FR0012832780	SUNNY EURO CREDIT FCP	55 435,80
	FR001400KTN1	SUNNY GREEN BONDS 2028 PART I	228 052,60
	FR001400P579	SUNNY MULTI OBLIG FCP	177 026,85
	FR001400PY49	SUNNY NORTH AMERICA PART I	75 607,00
	FR001400KTP6	SUNNY OPPORTUNITES 2029 HY I	66 691,30
	FR0011374123	SUNNY SHORT DURATION FCP	200 037,60
<b>Total</b>			<b>802 851,15</b>

## DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2025	*30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus nets</b>	<b>-56 258,59</b>	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-56 258,59</b>	-
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-56 258,59</b>	-

### PART C

FR001400G605	30/09/2025	*30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-56 258,59	-
<b>Total</b>	<b>-56 258,59</b>	-

(\*) *Information relative aux acomptes versés*

Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025	*30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>58 890,21</b>	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>58 890,21</b>	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>58 890,21</b>	-

## PART C

FR001400G605	30/09/2025	*30/09/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	58 890,21	-
<b>Total</b>	<b>58 890,21</b>	-
<i>(*) Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<i>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

# INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

## Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

<b>Instruments</b>	<b>Devise</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant</b>	<b>%AN</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>186 669,55</b>	<b>5,80</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>186 669,55</b>	<b>5,80</b>
Chaussures			23 756,07	0,74
NIKE INC -B-	USD	400	23 756,07	0,74
Construction lourde			19 160,00	0,60
BOUYGUES	EUR	500	19 160,00	0,60
Habillement et accessoires			45 357,50	1,41
KERING	EUR	50	14 127,50	0,44
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	60	31 230,00	0,97
Logiciels			70 317,54	2,18
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	1 900	54 169,00	1,68
SALESFORCE.COM	USD	80	16 148,54	0,50
Services multiples aux collectivités			12 559,44	0,39
ENGIE SA LOYALTY BONUS	EUR	688	12 559,44	0,39
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			15 519,00	0,48
TOTAL ENERGIES SE	EUR	300	15 519,00	0,48
<b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>			<b>2 997 251,41</b>	<b>93,13</b>
<b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>			<b>2 997 251,41</b>	<b>93,13</b>
AMERICAN CENTURY ICAV AVANTIS GBL SM CAP ETF	EUR	2 500	48 430,00	1,51
AXIOM LUX EUROPEAN BANKS EQUITY SICAV	EUR	15	55 388,70	1,72
BDL REMPART EUROPE SICAV	EUR	550	96 464,50	3,00
CANDRIAM BONDS CREDIT ALPHA I	EUR	50	90 589,50	2,81
CM-CIC	EUR	3	208 472,76	6,48
CORUM BUTLER CREDIT STRATEGIES ICAV BUTLER CREDIT OPPORTUNIT	EUR	730	96 240,65	2,99
DNCA INVEST SICAV ALPHA BONDS EUR	EUR	830	112 249,20	3,49
ECOFI TRESORERIE SICAV	EUR	25	293 959,75	9,13
EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV	EUR	800	90 480,00	2,81
H2O MULTIBONDS FCP IE 4D	EUR	0,14	46 891,99	1,46
HELIUM FUND SICAV	EUR	70	136 270,68	4,23
HELIUM FUND SICAV INVEST	EUR	65	91 841,36	2,85
INDEPENDANCE AM SICAV - EUROPE SMALL	EUR	760	166 523,60	5,17
KOTAK FUNDS SICAV INDIA MIDCAP FUNDS	EUR	3 100	62 492,59	1,94
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	EUR	40	189 541,60	5,89
SEB NORDIC SMALL CAP FUND SICAV 2	EUR	100	81 201,40	2,52

**QUADRIFOGLIO**

---

<b>Instruments</b>		<b>Devise</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant</b>	<b>%AN</b>
SUNNY EURO CREDIT FCP		EUR	420	55 435,80	1,72
SUNNY GREEN BONDS 2028 PART I		EUR	2 098	228 052,60	7,09
SUNNY MULTI OBLIG FCP		EUR	165	177 026,85	5,50
SUNNY NORTH AMERICA PART I		EUR	700	75 607,00	2,35
SUNNY OPPORTUNITES 2029 HY I		EUR	610	66 691,30	2,07
SUNNY SHORT DURATION FCP		EUR	1 620	200 037,60	6,22
TURGOT OBLIG PLUS FCP		EUR	321	64 225,68	2,00
UNION +		EUR	1	206 520,30	6,42
XTRACKERS SICAV CSI300 SWAP UCITS ETF		EUR	3 500	56 616,00	1,76
<b>Total</b>				<b>3 183 920,96</b>	<b>98,93</b>

## INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

### Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument			Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)		
Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
Futures				-
<b>Sous total</b>				-
Options				-
<b>Sous total</b>				-
Swaps				-
<b>Sous total</b>				-
Autres instruments				-
<b>Sous total</b>				-
<b>Total</b>				-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
Futures				-
<b>Sous total</b>				-
Options				-
<b>Sous total</b>				-
Swaps				-
<b>Sous total</b>				-

<b>Libellé instrument</b>	<b>Quantité/ Nominal</b>	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>		<b>Montant de l'exposition en Euro (*)</b>
		<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - de change

<b>Libellé instrument</b>	<b>Quantité/ Nominal</b>	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>		<b>Montant de l'exposition en Euro (*)</b>
		<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	
<b>Futures</b>				
JAPANESE YE 1225	1	-	841,07	72 544,93
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Total</b>		-	841,07	72 544,93

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

<b>Libellé instrument</b>	<b>Quantité/ Nominal</b>	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>		<b>Montant de l'exposition en Euro (*)</b>
		<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	
<b>Futures</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-

<b>Libellé instrument</b>	<b>Quantité/ Nominal</b>	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>		<b>Montant de l'exposition en Euro (*)</b>
		<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

<b>Libellé instrument</b>	<b>Quantité/ Nominal</b>	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>		<b>Montant de l'exposition en Euro (*)</b>
		<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	
<b>Futures</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Montant (*)	Devises à livrer (-)	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif		
Futures					
Sous total		-	-	-	-
Options					
Sous total		-	-	-	-
Swaps					
Sous total		-	-	-	-
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	<b>3 183 920,96</b>
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-841,07
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	
<b>Autres actifs (+)</b>	<b>41 196,01</b>
<b>Autres passifs (-)</b>	<b>-5 816,78</b>
<b>Total = actif net</b>	<b>3 218 459,12</b>

# INFORMATIONS SFDR

## ANNEXE IV

### Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: Quadrifoglio

Identifiant d'entité juridique: 969500T3LW8B3UXA3X30

## Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissement durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ? La promotion des caractéristiques environnementales et sociales est effectuée dans le cadre de notre approche par l'exclusion des risques dits 'Severe' (émetteur dont la note Sustainalytics est supérieure à 40).**

Aussi, la part des fonds art 6 est limité à 20%.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes



*Au cours de l'exercice comptable 2025 de l'OPC, la part des fonds art 6 a évolué comme suit (restant bien inférieure au seuil fixé de 20% au 30/09) :*

	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025
Quadrifoglio	93,2%	92,7%	92,9%	95,2%

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

*Pour le premier exercice comptable d'entrée en vigueur de la réglementation SFDR, l'OPCVM n'avait pas défini d'indicateur à suivre, cette précision réglementaire ayant été précisée en cours d'exercice. Pour l'exercice à venir, l'OPCVM a défini 2 indicateurs qu'il suivra, un environnemental et un social.*

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

*Non Applicable*

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

*Non Applicable*

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

*Non Applicable*

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

*Non Applicable*

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme? Description détaillée:*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*Non Applicable*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

*Ce produit financier ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.*



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Principaux investissements	Secteur	Poids	Pays
ECOFI TRESORERIE - C	Diversifiés	9,13%	France
SUNNY GREEN BOND 2028 - I	Diversifiés	7,09%	France
CM-AM MONE PREMIUM	Diversifiés	6,48%	France
UNION PLUS	Diversifiés	6,42%	France
Sunny Short Duration - C	Diversifiés	6,22%	France
Ofi Invest ESG Liquidités C/D	Diversifiés	5,89%	France
SUNNY MULTI-OBLIG - I	Diversifiés	5,50%	France
INDEPENDANCE EUROPE SMALL I	Diversifiés	5,17%	Luxembourg
HELIUM SELECTION S EUR	Diversifiés	4,23%	Luxembourg
DNCA INVEST-ALPHA BONDS-IEUR	Diversifiés	3,49%	Luxembourg

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

*Etant donné notre approche par notation, nous considérons que les émetteurs notés du portefeuille sont ceux dont la note est en adéquation avec notre charte d'investissement responsable et donc liés à la durabilité. De ce fait, nous considérons que la part des investissements liés à la durabilité correspond au taux de notation du portefeuille, soit au 30 Septembre 2025, une proportion de 95,2%, hors liquidités.*



*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

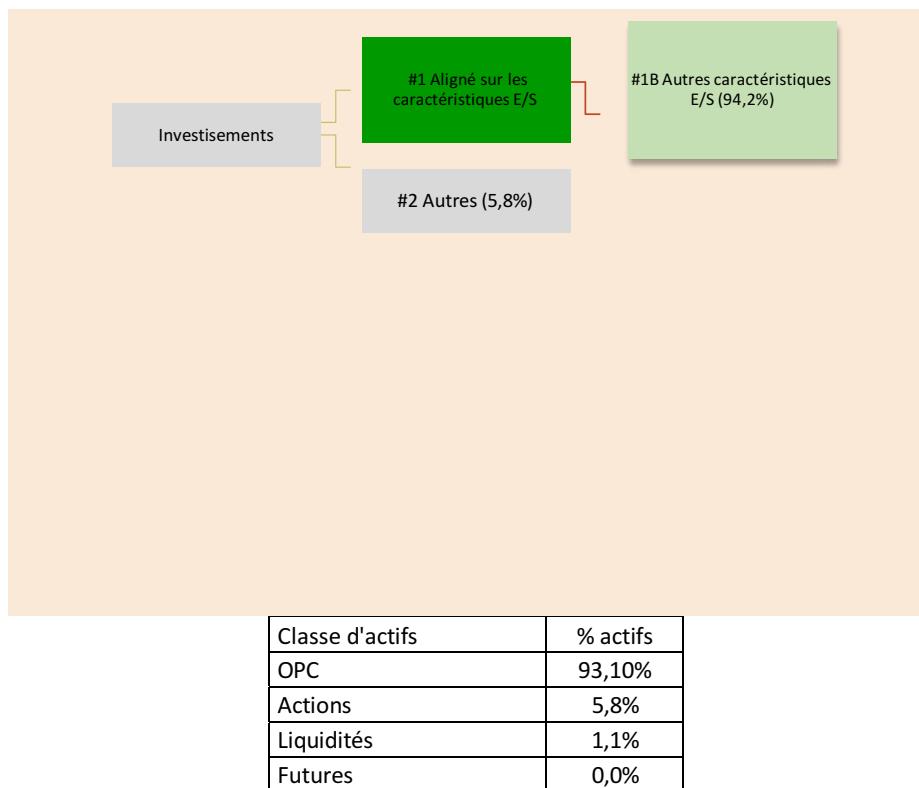
3

*ATout autre investissement durable doit "ne pas causer de préjudice important" à tout objectif environnemental ou social.*

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● **Quelle était l'allocation des actifs?**

Au 30 Septembre 2025, l'allocation d'actifs de l'OPC était la suivante :



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Au 30 Septembre 2025, la répartition du portefeuille par secteurs économiques est la suivante :

Industrie	% actifs
Diversifiés	94,1%
Technologie	2,2%
Conso. discrétionnaire	2,2%
Industrie	0,6%
Energie	0,5%
Services aux collectivités	0,4%



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

*Non Applicable*

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**

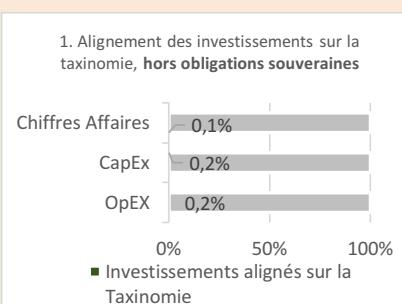
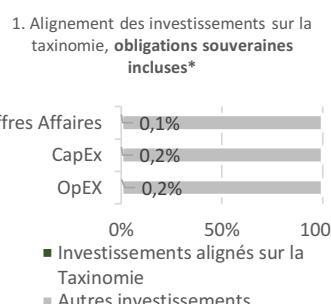
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

*Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\* Aux fins des graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

*En incluant les obligations souveraines, 0% du chiffres d'affaires des investissements était réalisé dans des activités transitoires et habilitantes, 0,1% des CapEx et 0,2% des OpEx.*

*En excluant les obligations souveraines, 0% du chiffres d'affaires des investissements était réalisé dans des activités transitoires et habilitantes, 0,1% des CapEx et 0,2% des OpEx.*

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

*Non Applicable*



**Quelle était le part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

*Non Applicable*



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

*Non Applicable*



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur fiabilité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

*Les investissements catégorisés en « autres » sont les investissements qui ne font pas l'objet d'une notation extra-financière de la part de Sustainalytics. Dans ce cas, aucune garantie minimale environnementale ou sociale existe pour ces investissements. Toutefois, il est à noter que ces investissements ne font pas l'objet d'une controverse significative, autant d'un point de vue environnemental que social.*



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

*Le respect des caractéristiques environnementales et sociales est assuré par :*

- *Une exclusion des risques dits 'Severe' (au sens de Sustainalytics).*
- *Une limitation des fonds qui ne sont pas art8 ou9 avec un seuil maximal à 20%.*

*Par ailleurs, une politique d'exclusion a été mise en place, les secteurs concernés étant les suivants :*

- *Les entreprises productrices de tabac,*

- Les entreprises dont l'activité est majoritairement liée à la défense (plus de 50% du chiffre d'affaires),
- Les entreprises actives dans la pornographie,
- Les entreprises actives dans les manipulations génétiques sur les embryons humains,
- Les entreprises liées à l'extraction de charbon



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?**

*Non Applicable*

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?***

*Non Applicable*

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

*Non Applicable*

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

*Non Applicable*

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

*Non Applicable*

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.









**COMPTES ANNUELS AU 30/09/2024**

**BILAN****30.09.2024**

Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>2 591 689,56</b>	-
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	51 451,18	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 540 238,38	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>Créances</b>	<b>24 128,96</b>	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	24 128,96	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>305 375,75</b>	-
Liquidités	305 375,75	-
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 921 194,27</b>	-

**BILAN****30.09.2024**

Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	2 848 337,79	-
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	30 207,65	-
• Résultat de l'exercice	-52 088,01	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>2 826 457,43</b>	-
<b>Instruments financiers</b>		
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>94 736,84</b>	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	94 736,84	-
<b>Comptes financiers</b>		
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>2 921 194,27</b>	-

**HORS-****30.09.2024**

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marché à terme ferme (Futures)</li> <li>- Marché à terme conditionnel (Options)</li> <li>- Dérivés de crédit</li> <li>- Swaps</li> <li>- Contracts for Differences (CFD)</li> </ul> </li> </ul>		
• Engagements de gré à gré		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marché à terme ferme (Futures)</li> <li>- Marché à terme conditionnel (Options)</li> <li>- Dérivés de crédit</li> <li>- Swaps</li> <li>- Contracts for Differences (CFD)</li> </ul>		
• Autres engagements		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marché à terme ferme (Futures)</li> <li>- Marché à terme conditionnel (Options)</li> <li>- Dérivés de crédit</li> <li>- Swaps</li> <li>- Contracts for Differences (CFD)</li> </ul>		
<b>Autres opérations</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marché à terme ferme (Futures)</li> <li>- Marché à terme conditionnel (Options)</li> <li>- Dérivés de crédit</li> <li>- Swaps</li> <li>- Contracts for Differences (CFD)</li> </ul> </li> </ul>		
• Engagements de gré à gré		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marché à terme ferme (Futures)</li> <li>- Marché à terme conditionnel (Options)</li> <li>- Dérivés de crédit</li> <li>- Swaps</li> <li>- Contracts for Differences (CFD)</li> </ul>		
• Autres engagements		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marché à terme ferme (Futures)</li> <li>- Marché à terme conditionnel (Options)</li> <li>- Dérivés de crédit</li> <li>- Swaps</li> <li>- Contracts for Differences (CFD)</li> </ul>		

**COMPTE**

30.09.2024

Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 811,92	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 199,85	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>6 011,77</b>	-
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-78,71	-
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-78,71</b>	-
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>5 933,06</b>	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-36 733,16	-
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-30 800,10</b>	-
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-21 287,91	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-52 088,01</b>	-



# **1 règles & méthodes**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## **Règles d'évaluation des actifs**

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

### **Actions et valeurs assimilées**

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

### **Titres de créance et instruments du marché monétaire**

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une

### **méthode d'actualisation des flux est appliquée.**

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

## **Actions et parts d'autres OPC**

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

## **Instruments financiers à terme fermes et conditionnels**

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour.

L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future \* nominal du contrat \* quantités. Options : cours du sous-jacent \* quotité ou nominal \* quantités \* delta

## **Devises**

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

## **Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :**

### **Instruments financiers à terme dérivés**

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.



### **Dépôts**

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

### **Méthode de comptabilisation**

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la société de gestion.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

### **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### **Frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

#### **Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :**

-des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;

-des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

-une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.



Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
<b>Frais de gestion financière</b>	Actif net	Part C : 2 % TTC Taux maximum
<b>Frais de fonctionnement et autres services</b>	Forfait+ dégressivité sur l'Actif net	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion
<b>Frais indirects maximum</b> (commissions et frais de gestion des fonds sous-jacents)	Actif net	1% TTC Maximum
<b>Commissions de mouvement</b> Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage)	Dépositaire	(Valeurs / taux TTC maximum) <u>Valeurs mobilières</u> : 22 € Excepté pour les pays non matures: 120 € <u>Produits dérivés listés</u> : 7 € par instruction. Autres contrats OTC: 10 € <u>OPC</u> : 30 € <u>OPC off shore</u> : 290 €
Société de Gestion	Prélèvement Sur chaque Transaction	Par transaction En fonction de l'échéance de l'obligation: 0 – 1 an : aucun 1 – 3 ans : 0.10% 3 – 5 ans : 0.16% 5 – 7 ans : 0.24% 7 – 10 ans : 0.28% >10 ans : 0.46%  <u>Valeurs mobilières</u> : 0.30%  <u>Opérations OTC</u> : 0.005%  <u>Dérivés listés</u> : 0.1€
<b>Commission de surperformance*</b>	Actif net	Part C : 20% TTC de la surperformance annuelle nette des frais de gestion au-delà de 5% avec high water mark.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

**\*Modalités de calcul de surperformance :**

La commission de surperformance est basée sur la performance nette absolue du FCP.

La première période de référence prendra fin le dernier jour de bourse du mois de décembre 2023. Chaque période de référence suivante correspondra à l'exercice comptable du FCP. La



commission de surperformance sera cristallisée à chaque date de clôture de l'exercice, le cas échéant.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de gestion et avant commission de surperformance.

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la valeur liquidative de la part constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est inférieure à la dernière valeur liquidative de « cristallisation », soit celle du dernier exercice au titre duquel une commission de surperformance a été prélevée, ou celle du lancement des parts du fonds. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds. Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables uniquement si la performance est positive et supérieure à la High-Water- Mark, telle que définie plus haut. Entre deux dates de prélèvement, la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur liquidative par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière date de versement de la commission variable (ou depuis le lancement du fonds).

En outre, si la performance nette de tous frais n'a pas dépassé celle d'un actif de référence réalisant exactement l'indicateur de référence du fonds et retraité des montants de souscriptions et de rachats de la part (« Actif de Référence ») depuis la dernière date de cristallisation, aucune commission de surperformance ne sera prélevée. A titre de rappel, l'indicateur de référence pour la PART C est une performance annuelle de 5%.

**Devise de comptabilité**

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE.

**Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs** (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

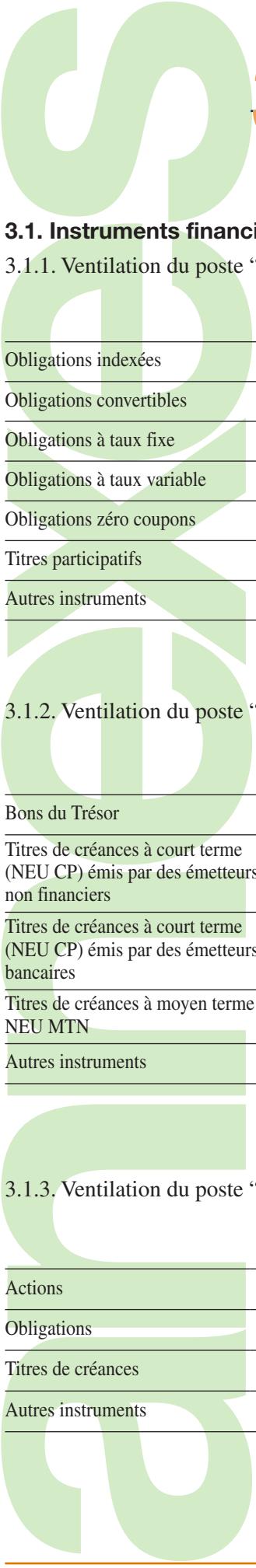
**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

- Capitalisation du résultat



30.09.2024

Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	-	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	2 955 769,44	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-190 882,84	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	23 077,23	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-987,62	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-1 128,48	-
Défenses de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	71 409,80	-
- Différence d'estimation exercice N	71 409,80	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice précédent sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice précédent sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-30 800,10	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>2 826 457,43</b>	-



# 3 compléments

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste “Obligations et valeurs assimilées” par nature d’instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste “Titres de créances” par nature juridique ou économique d’instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste “Opérations de cession sur instruments financiers” par nature d’instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à reméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

**3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)**

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

**3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	305 375,75
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	305 375,75	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	135 930,49	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	24 128,96	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	89 710,25	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

### 3.5. Créesances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créesances</b>			
Opérations de change à terme de devises :			<b>24 128,96</b>
Achats à terme de devises	-		
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-		
Autres Créesances :			
Ventes reglements diffères			<b>24 128,96</b>
-			-
-			-
-			-
-			-
Autres opérations			-
<b>Dettes</b>			
Opérations de change à terme de devises :			<b>94 736,84</b>
Ventes à terme de devises	-		
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-		
Autres Dettes :			
Achats reglements diffères			<b>89 710,25</b>
Frais provisionnés			<b>4 684,15</b>
Debiteurs et créateurs divers			<b>342,44</b>
-			-
-			-
Autres opérations			-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	29 171,5913	2 955 769,44	1 868,4948	190 882,84
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

	%	
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,99	
	%	Montant
Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice	-	-
Rétrocession de frais de gestion :		
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc		-
- Ventilation par Opc "cible" :		
- Opc 1		-
- Opc 2		-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

- 3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant  
 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

- 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

- 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

- 3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	751 592,99
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)

**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

30.09.2024

<b>Affectation du résultat</b>		EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>			
Report à nouveau		-	-
Résultat		-52 088,01	-
<b>Total</b>		<b>-52 088,01</b>	-
<b>Affectation</b>			
Distribution		-	-
Report à nouveau de l'exercice		-	-
Capitalisation		-52 088,01	-
<b>Total</b>		<b>-52 088,01</b>	-
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>			
Nombre de parts		-	-
Distribution unitaire		-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

(En devise de comptabilité de l'Opc)

**Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**30.09.2024**

<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	30 207,65	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>30 207,65</b>	<b>-</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	30 207,65	-
<b>Total</b>	<b>30 207,65</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Devise EUR	<b>30.09.2024</b>	-	-	-
<b>Actif net</b>	<b>2 826 457,43</b>	-	-	-
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>27 303,0965</b>	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>103,52</b>	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique)<sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire<sup>(2)</sup></b>	<b>-0,80</b>	-	-	-

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 17 août 2023

# 4 inventaire au 30.09.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Valeurs mobilières</b>						
<i>Action</i>						
FR0010667147	COFACE	PROPRE	848,00	12 457,12	EUR	0,44
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	1 570,00	21 548,25	EUR	0,76
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	688,00	10 674,32	EUR	0,38
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	546,00	6 771,49	EUR	0,24
<b>Total Action</b>				<b>51 451,18</b>		<b>1,82</b>
<i>O.P.C.V.M.</i>						
LU1681046931	AMUNDI INDEX SOLUTION SICAV CAC 40 ESG ETF	PROPRE	200,00	25 832,00	EUR	0,91
LU1681043086	AMUNDI MSCI INDIA UCITS ETF - EUR (C)	PROPRE	25,00	25 675,40	EUR	0,91
FR0011790492	BDL REMPART EUROPE FCP	PROPRE	225,00	36 434,25	EUR	1,29
FR0014008223	CARMIGNAC CREDIT 2027 FCP	PROPRE	455,00	55 860,35	EUR	1,98
FR0000009946	CM-CIC	PROPRE	6,10	412 835,43	EUR	14,61
FR0000293698	ECOFI TRESORERIE SIACV	PROPRE	39,90	456 387,37	EUR	16,15
FR0010930438	H2O MULTIBONDS FCP IE 4D	PROPRE	0,08	23 944,64	EUR	0,85
IE000MLMNYS0	I SHARES S AND P 500 EQUAL WEIGHT III PLC ETF	PROPRE	10 000,00	56 643,44	USD	2,00
IE000COQKPO9	INVESCO MARKET II PLC ETF	PROPRE	452,00	23 280,26	USD	0,82
IE00B3VWM098	ISHARES VII PLZ MSCI USA SMALL CAP ESG ENHANCED UCITS ETF	PROPRE	118,00	56 006,79	USD	1,98
LU1608101579	PARETO SICAV PARETO NORDIC CORPORATE BD SICAV	PROPRE	785,00	99 306,74	EUR	3,51
FR0012832780	SUNNY EURO CREDIT FCP	PROPRE	420,00	52 424,40	EUR	1,85
FR001400KTN1	SUNNY GREEN BONDS 2028 PART I	PROPRE	2 098,00	220 562,74	EUR	7,80
FR001400P579	SUNNY MULTI OBLIG FCP	PROPRE	165,00	171 482,85	EUR	6,07
FR001400PY49	SUNNY NORTH AMERICA PART I	PROPRE	500,00	49 205,00	EUR	1,74
FR001400KTP6	SUNNY OPPORTUNITES 2029 HY I	PROPRE	610,00	63 696,20	EUR	2,25
FR0011374123	SUNNY SHORT DURATION FCP	PROPRE	1 620,00	194 221,80	EUR	6,87
FR0011230549	TURGOT OBLIG PLUS FCP	PROPRE	321,00	62 107,08	EUR	2,20
FR0000009987	UNION +	PROPRE	2,26	454 331,64	EUR	16,07
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>2 540 238,38</b>		<b>89,87</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>2 591 689,56</b>		<b>91,69</b>

## QUADRIFOGLIO

---

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de otation	% Actif net
<b>Liquidites</b>						
<b>AUTRES</b>						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-342,44	-342,44	EUR	-0,01
<b>Total AUTRES</b>				<b>-342,44</b>		<b>-0,01</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-100 439,60	-89 710,25	USD	-3,17
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	305 375,75	305 375,75	EUR	10,80
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	27 014,78	24 128,96	USD	0,85
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>239 794,46</b>		<b>8,48</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-4 684,15	-4 684,15	EUR	-0,17
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-4 684,15</b>		<b>-0,17</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>234 767,87</b>		<b>8,31</b>
<b>Total QUADRIFOGLIO</b>				<b>2 826 457,43</b>		<b>100,00</b>

## ANNEXE IV

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



**Les indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Dénomination du produit: Quadrifoglio

Identifiant d'entité juridique: 969500T3LW8B3UXA3X30

## Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissement durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de \_\_\_% d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ? La promotion des caractéristiques environnementales et sociales est effectuée dans le cadre de notre approche par l'exclusion des risques dits 'Severe' (émetteur dont la note Sustainalytics est supérieure à 40).**

Aussi, la part des fonds art 6 est limité à 20%.

*Au cours de l'exercice comptable 2023 de l'OPC, la part des fonds art 6 a évolué comme suit (restant bien inférieure au seuil fixé de 20% au 30/09) :*

	30/09/2023	30/12/2023	30/09/2024
Quadrifoglio	0%	0%	1,9%

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

*Pour le premier exercice comptable d'entrée en vigueur de la réglementation SFDR, l'OPCVM n'avait pas défini d'indicateur à suivre, cette précision réglementaire ayant été précisée en cours d'exercice. Pour l'exercice à venir, l'OPCVM a défini 2 indicateurs qu'il suivra, un environnemental et un social.*

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

*Non Applicable*

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

*Non Applicable*

● ***Dans quelles mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

*Non Applicable*

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

*Non Applicable*

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme? Description détaillée:***

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*Non Applicable*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

*Ce produit financier ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.*



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Principaux investissements	Secteur	Poids	Pays
ECOFI TRESORERIE - C	Diversified	16,15%	France
UNION PLUS	Diversified	16,07%	France
CM-AM MONE PREMIUM	Diversified	14,61%	France
SUNNY GREEN BOND 2028 - I	Diversified	7,80%	France
Sunny Short Duration - C	Diversified	6,87%	France
SUNNY MULTI-OBLIG - I	Diversified	6,07%	France
PARETO-NORDIC CORP BD-A EUR	Diversified	3,51%	Luxembourg
Sunny Opportunités 2029 HY PART I	Diversified	2,25%	France
TURGOT OBLIG PLUS	Diversified	2,20%	France
ISHARES S&P 500 EQUAL WEIGHT ETF USD	Diversified	2,02%	Ireland

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?



*Etant donné notre approche par notation, nous considérons que les émetteurs notés du portefeuille sont ceux dont la note est en adéquation avec notre charte d'investissement responsable et donc liés à la durabilité. De ce fait, nous considérons que la part des*

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

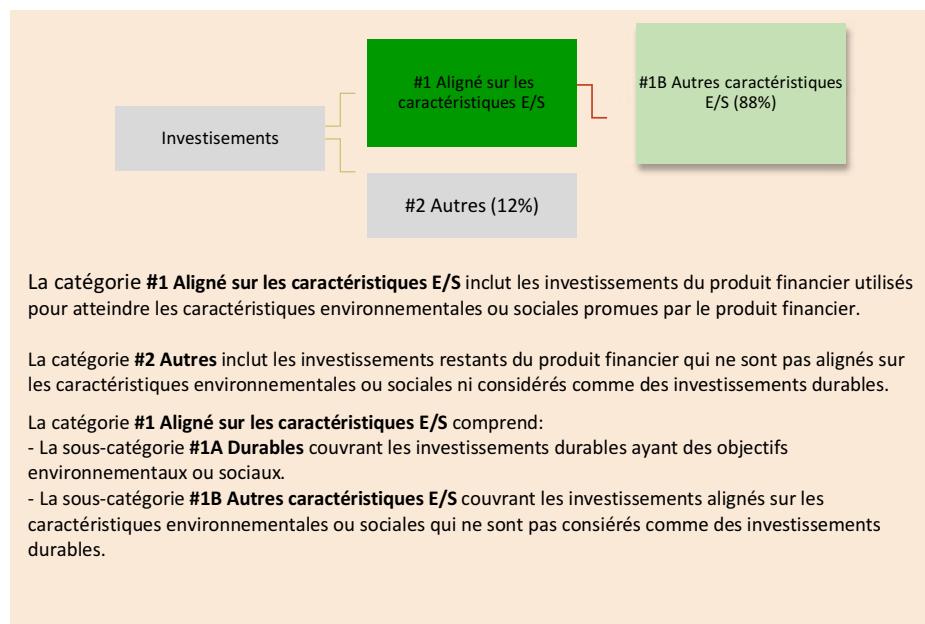
3

*ATout autre investissement durable doit "ne pas causer de préjudice important" à tout objectif environnemental ou social.*

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

*investissements liés à la durabilité correspond au taux de notation du portefeuille, soit au 30 Septembre 2024, une proportion de 100%, hors liquidités.*

● **Quelle était l'allocation des actifs?**



La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend:

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Au 30 Septembre 2024, l'allocation d'actifs de l'OPC était la suivante :*

Classe d'actifs	% actifs
Actions (dont OPC)	91,5%
Liquidités	8,5%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

*Au 30 Septembre 2024, la répartition du portefeuille par secteurs économiques est la suivante :*

Sous-Industrie Sustainalytics	% actifs
Diversifié	90%
Financières	1,1%
Energie	0,4%
Auto	0,3%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

*Non Applicable*

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**

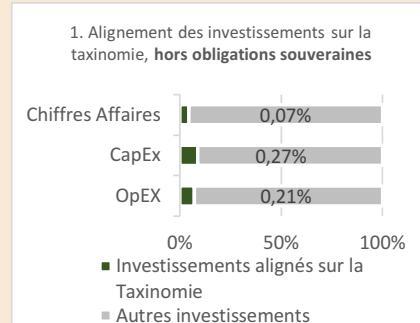
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

*Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\* Aux fins des graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

5

*En incluant les obligations souveraines, 0% du chiffres d'affaires des investissements était réalisé dans des activités transitoires et habilitantes, 0,3% des CapEx et 0,2% des OpEx.*

*En excluant les obligations souveraines, 0% du chiffres d'affaires des investissements était réalisé dans des activités transitoires et habilitantes, 0,3% des CapEx et 0,2% des OpEx. Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?*

*Non Applicable*



**Quelle était le part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

*Non Applicable*



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

*Non Applicable*



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur fiabilité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

*Les investissements catégorisés en « autres » sont les investissements qui ne font pas l'objet d'une notation extra-financière de la part de Sustainalytics. Dans ce cas, aucune garantie minimale environnementale ou sociale existe pour ces investissements. Toutefois, il est à noter que ces investissements ne font pas l'objet d'une controverse significative, autant d'un point de vue environnemental que social.*



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

*Le respect des caractéristiques environnementales et sociales est assuré par :*

- Une exclusion des risques dits 'Severe' (au sens de Sustainanalytics).
- Une limitation des fonds qui ne sont pas art8 ou9 avec un seuil maximal à 20%.

*Par ailleurs, une politique d'exclusion a été mise en place, les secteurs concernés étant les suivants :*

- Les entreprises productrices de tabac,
- Les entreprises dont l'activité est majoritairement liée à la défense (plus de 50% du chiffre d'affaires),
- Les entreprises actives dans la pornographie,
- Les entreprises actives dans les manipulations génétiques sur les embryons humains,

- Les entreprises liées à l'extraction de charbon



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

*Non Applicable*

- En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?*

*Non Applicable*

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?*

*Non Applicable*

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

*Non Applicable*

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

*Non Applicable*

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

